

M. McCleave: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. C'est le député de Saint-Hyacinthe (M. Ricard) qui a appuyé la motion. J'aurais été heureux que mon nom y soit associé, mais c'est à lui que revient le mérite de l'avoir appuyée et non à moi.

M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde): Le compte rendu sera corrigé en conséquence.

● (2.20 p.m.)

[Français]

L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe): Monsieur l'Orateur, j'aimerais commencer mes remarques par la lecture de la motion actuellement à l'étude, qui se lit comme suit:

Que cette Chambre blâme le gouvernement a) pour ne pas fournir un programme de plein emploi, b) pour sa politique de main-d'œuvre discriminatoire et inefficace et c) pour ses relations tendues avec les syndicats de ses employés.

Monsieur l'Orateur, à la lumière des conditions actuelles, je crois qu'il aurait été difficile de trouver une motion plus appropriée que celle actuellement à l'étude, complétée, il va sans dire, par l'amendement proposé par mon ami de Cape Breton-The Sydneys (M. Muir).

Monsieur l'Orateur, en 1965, trois nouveaux venus sur la scène politique fédérale se sont joints aux libéraux. Jusqu'à ce qu'ils prennent leur décision finale, ces trois colombes, comme on les appelle, n'étaient pas reconnues pour leur foi inébranlable dans les idées du parti libéral. On les identifiait plutôt avec le parti CCF ou le Nouveau parti démocratique.

Une voix: Ou avec le parti conservateur progressiste.

L'hon. M. Ricard: Étant donné le passé de ces trois nouveaux venus, les ouvriers auraient été justifiés de penser que tous leurs problèmes seraient dorénavant résolus rapidement.

Le très honorable premier ministre (M. Trudeau), pour sa part, a joué un rôle très actif, comme on le sait, dans la fameuse grève des mineurs d'amiante. Il s'était identifié, à l'époque, avec les intérêts des ouvriers et, une fois qu'il fut arrivé ici, à titre de premier ministre, les ouvriers auraient été en droit de s'attendre à ce qu'il s'occupe d'eux d'une façon toute particulière.

L'honorable secrétaire d'État (M. Pelletier), pour sa part, est reconnu, lui aussi, comme ancien syndicaliste, à cause du rôle qu'il a joué dans la grève de la Société Radio-Canada.

Et, enfin l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) a fait ses débuts dans la vie publique avec la Confédération des syndicats nationaux et il

s'est acquis une réputation enviable qui est connue de tous.

Il est entendu que ces trois nouveaux venus sur la scène fédérale ont occupé des postes importants au sein des syndicats. Ils ont donc une dette de reconnaissance énorme envers la classe ouvrière, et il est étonnant de constater qu'en 1970, ces trois colombes, comme on s'est plu à les appeler, au lieu de rendre service à la classe ouvrière qui les avait, pour ainsi dire, appuyés pendant de nombreuses années, aient décidé de lui tourner le dos. Il est normal, alors, de constater qu'au sein de la population ouvrière, la réputation de ces trois messieurs, qui occupent chacun une place très importante au sein du cabinet, se détériore continuellement. Les ouvriers regrettent, pour la plupart, d'avoir accordé leur confiance à ces trois messieurs. Plusieurs qualifient même de trahison l'attitude de l'un d'eux en particulier, savoir le ministre de l'Expansion économique régionale.

Je regrette qu'il ne soit pas à la Chambre actuellement, parce que j'ai un message à lui adresser de la part des ouvriers de ma circonscription, qui est dans un marasme jusqu'ici inconnu. Les mots que j'emploierai seront peut-être un peu durs. Il faut que l'on sache, toutefois, que je ne les modifierais nullement en sa présence. Je regrette même qu'il ne soit pas à la Chambre, car j'éprouverais un certain plaisir à les lui dire en sa présence. Étant donné le système de rotation qui a été établi, ce n'est pas à son tour d'être à la Chambre aujourd'hui. Je ne dois pas, pour cette raison, me priver de faire mes observations.

Monsieur l'Orateur, pendant quelques instants, j'examinerai la situation actuelle de la classe ouvrière. Les statistiques les plus récentes publiées par le Bureau fédéral de la statistique, le 21 février dernier, révèlent que 526,000 Canadiens étaient sans emploi à cette date. Dans la seule province de Québec, 195,000 Québécois sont actuellement en chômage, ce qui représente 8.7 p. 100 de la main-d'œuvre québécoise. Pour l'ensemble du Canada, le taux de chômage est de 6.5 p. 100.

Selon une étude faite par la JOC sur les jeunes travailleurs de la province de Québec, 57,000 jeunes sont en chômage. Ceci veut dire qu'un jeune Québécois sur 10 est actuellement en chômage et que les jeunes constituent 42 p. 100 des chômeurs du Québec.

Que se produira-t-il dans quelques mois? Les étudiants entreront alors en vacances et seront, eux aussi, sur le marché du travail, se cherchant un emploi en vue de pouvoir défrayer une bonne partie de leurs études. Il est regrettable qu'un bon nombre de ces 640,000 nouveau chercheurs d'emploi, répartis à travers le Canada, ne pourront travailler et donner suite à leur projet de payer eux-